



BULLETIN OFFICIEL

SAISON 2022-2023

BO du 06 Octobre 2022

[Abonnez-vous au BO](#)



LIGUE AURA RUGBY

Région

SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

LA FIBRE

LA FIBRE



AURA
RUGBY AUVERGNE RHÔNE-ALPES

SOMMAIRE

Ligue AuRA.....	3
Réunion Rentrée des Clubs	3
Infos Comptabilité.....	3
Informations Administratives	4
Mise à jour des coordonnées OVALE	4
Pass' Volontaire.....	4
Qualification	Erreur ! Signet non défini.
Fiche d'engagement des équipes jeunes	5
Informations sur la couverture assurantielle.....	6
Informations Sportives	7
Tournois EDR validés par la ligue	7
Actus Rugby à 5	Erreur ! Signet non défini.
Modification de Rencontres.....	8
Demande de Rencontres Amicales LOISIRS	9
Compétitions Féminines	10
Informations Générales.....	11
Procédure en cas d'absence d'arbitre.....	11
Dispositif : 2h supplémentaires de sport au collège	Erreur ! Signet non défini.
Agenda AuRA.....	13
Nos Partenaires	14

Ligue AuRA

Réunion Rentrée des Clubs

La réunion de rentrée des clubs, prévue le 06 octobre à Chaponnay est reportée au 11 octobre à la Maison de l'Ovalie.

En effet, le comité directeur du comité départemental de l'Ain est tenu sur la date initiale.

Pour la MO de Montbonnot, rendez-vous le 12 octobre et le 13 octobre pour la MO de Guilhaud Granges dans vos MO respectives.

- Inscriptions Chaponnay (19h00) : <https://forms.office.com/r/b2Aw55mp08>
- Inscriptions Guilhaud Granges (19h00) : <https://forms.office.com/r/rysnB1k8jC>
- Inscriptions Montbonnot (19h00) : <https://forms.office.com/r/QJrj6FANhD>



A bientôt en Ligue AuRA !

Infos Comptabilité

Les comptes clubs au 30-06-2022 sont disponibles sur votre espace extranet : [LIEN](#)



Informations Administratives

Mise à jour des coordonnées OVALE

Pour optimiser le recrutement de futurs licenciés et faciliter les échanges entre vous au cours de l'année, il est important que vous réalisiez les deux étapes ci-dessous.

- **Etape 1** : Vérifier, sur le site de la Ligue AuRA, dans la rubrique « Trouver un club » si votre section est bien référencée sur la fiche de votre club. Si ce n'est pas le cas, demandez à votre club de mettre à jour sur Oval-e ses pratiques
- **Etape 2** : Aller sur Oval-e, remplir sur votre fiche de licencié les champs « téléphone Public et Email Public » dans la rubrique « Informations affichables sur d'autres sites » au milieu de la fiche. Ce sont ces données qui remontent sur le site de la Ligue AuRA et celui de la FFR.

Pass' Volontaire

Le « Pass'Volontaire » s'adresse aux bénévoles, dont les fonctions ne nécessitent pas l'affiliation au club en tant que dirigeant.

Responsable équipements, responsable vestiaires, responsable tracé terrain, responsable buvettes, responsable repas, responsable collations, porteur d'eau au sens le plus noble, organisateurs de loto, organisateurs de vide Grenier etc...

Validité = année civile et non saison de rugby

Le volontaire bénéficie, dans l'exercice de ses fonctions, d'une couverture en responsabilité civile.

Le « Pass'Volontaire » :

- Ne permet pas à son titulaire de bénéficier des garanties d'assurance incluses dans la licence FFR.
- Ne permet pas à son titulaire de bénéficier d'un droit d'accès aux stades.
- Ne permet pas à son titulaire d'être comptabilisé dans l'effectif licenciés du club.
- Ne permet pas de remplir une fonction officielle dans la vie du club (Président, trésorier, secrétaire général, etc.).
- Ne permet pas de remplir une fonction officielle lors des rencontres organisées par la FFR (Dirigeant accès terrain, entraîneur, éducateur, soigneur etc...).

Fiche d'engagement des équipes jeunes



Conformément à l'article 320 des Règlements Généraux de la FFR, nous avons le plaisir de vous inviter pour la saison 2022-2023, à participer à la phase de qualification des compétitions jeunes de la Ligue AuRA.

Le championnat débutera le samedi 12 novembre 2022.

- Le gestionnaire des compétitions jeunes M16 de la Ligue Auvergne Rhône Alpes est Monsieur Pierre MALINVERNI : pmalinverni26@gmail.com / 06 23 15 66 14.
- Le gestionnaire des compétitions jeunes M19 est Monsieur Bernard DIMIER : dimier.bernard@orange.fr / 06 77 13 91 20.

Dans chaque Maison Ovale un référent de la Commission des Epreuves Jeunes est à votre écoute.

- MO Guilhaud Granges : Pierre MALINVERNI pmalinverni26@gmail.com / 06 23 15 66 14.
- MO Chaponnay : Bernard DIMIER dimier.bernard@orange.fr / 06 77 13 91 20.
- MO Clermont Ferrand : Céline LACOTE celinelacote@yahoo.fr / 06 74 53 93 34.
- MO Montbonnot : Yvette PERROT : yvetteperrot@wanadoo.fr / 06 87 29 08 97.

La gestion générale des compétitions jeunes Ligue AuRA est dévolue à la Maison de l'Ovalie de Clermont Ferrand.

***Les Conseillers Techniques de Clubs rentreront en contact avec vous pour vous conseiller sur votre engagement.**

La date limite d'envoi des engagements est le vendredi 21/10/2022

Document complet : [LIEN](#)

Cahier des Charges Championnat Régional 1



Voyons l'ensemble les engagements des **M16 / 19**

OBJECTIFS :

- Jouer au meilleur niveau régional
- Optimiser la formation des joueurs
- **Entretenir/Développer un environnement sain sur et en dehors du terrain**
- Inciter les clubs dans une démarche de projet de structuration

CONDITIONS A REMPLIR POUR INSCRIPTIONS R1 :

- **Reprise et participation par les plateaux R10 (obligatoire)**
- U16 - Avoir un effectif 27 joueurs minimum (30 pour 2023-2024)
- U19 - Avoir un effectif de 30 joueurs minimum – aucune limitation de nombre pour les 3 -ème
- 1 éducateur formé ou ECF par équipe engagée
- 1 Responsable administratif accompagnateur
- Remplir la fiche observatoire du climat après chaque rencontre

- Cohérence du projet sportif

Mais ils ont certaines **obligations de participation**, voyons lesquelles :

- Réunion de rentrée en présentiel : Participation de l'encadrement à la réunion à **CHAPONNAY le SAMEDI 05 NOVEMBRE** (le coordonnateur technique ou l'entraîneur référent et 1 dirigeant par équipe) et une réunion **date à déterminer pour les clubs rattachés à la MO CLERMONT FERRAND**
- Réunion Point étape en Visio : Participation à la réunion le lundi 23 janvier 2023 à 19h.
- Réunion de clôture : Participation à la réunion étape finale

Qualité de soigneur : SOI

Conformément à l'article 233 des règlements généraux de la F.F.R, les personnes qui sollicitent une qualité de soigneur doivent fournir un certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) daté de moins de 5 ans au jour de la demande (ou tout autre diplôme équivalent).

Depuis la reprise des championnats, vous demeurez nombreux à nous interroger concernant les diplômes équivalents au PSC1. Ainsi, nous vous mettons à disposition une liste des dispenses et équivalences mise à jour, afin de vous accompagner lors de la délivrance des licences dans le lien qui suit.

Liste des équivalences : [LIEN](#)

Informations sur la couverture assurantielle



Comme vous le savez, un contrat collectif d'assurance lie la FFR à la GMF, lequel vise à faire bénéficier ses clubs et leurs licenciés d'une couverture adaptée à la pratique du rugby sous toutes ses formes.

Il convient de souligner que tous les membres adhérents d'une association sportive affiliée à la FFR doivent être titulaire d'une licence.

A compter du **1er novembre** de la saison, toute personne licenciée lors de la saison dernière (N-1) qui n'aura pas obtenu le renouvellement de sa licence, ne bénéficiera plus d'aucune couverture assurantielle, y compris dans le cadre des entraînements.

Document complet : [LIEN](#)

Informations Sportives

Tournois EDR validés par la ligue



Nom du tournoi	FÊTE DU CLUB DU RC RHODANIEN	CHALLENGE RUEDA	CHALLENGE DE L'AMITIÉ	CHALLENGE DES GONES
Club ORGANISATEUR	RUGBY CLUB RHODANIEN	STADE AURILLIACOIS	COMITE DROME RUGBY	CHASSIEU RUGBY
Responsable du club	PRAJOUX Estelle	REVERET Jean François	JAY Romain	CADIZ Vincent
Mail	rcrhodanien.edr@gmail.com	jfreveret@gmail.com	rugby26@mtsport.fr	vincent.cadiz@chassieurugby.fr
Date du tournoi	17/09/22	29/10/22	11/11/22	5/11/22
Catégorie	U8/U10/U12	U10/U12/U14	U8/U10/U12	U12
Niveau	National	National	Territorial	Territorial
Date de la demande	17/09/22	31/08/2022	08/09/22	04/10/22
Comité Départemental concerné	ISÈRE	CANTAL	DRÔME	RHÔNE

Actus du Rugby à 5



PASS'RUGBY :

Une question nous est fréquemment posée par les clubs, à juste titre en termes d'assurance des pratiquants.

Notre pratique permet à un licencié de participer à un tournoi sous la forme d'un Pass'Rugby si la structure organisatrice en a fait la demande. Mais qu'en est-il des entraînements si un(e) pratiquant(e) vient s'entraîner sans prendre de licence ?

Voici la réponse de la FFR :

En remplissant un Pass'Rugby, dans le cadre d'événements Rugby à 5 proposés par un organisme affilié à la F.F.R (Club, Comité Départemental, Ligue Régionale), un non licencié F.F.R peut également participer à une activité Rugby à 5.

*Cependant, le Pass'Rugby constitue un simple titre de participation à une activité de rugby spécifique et ponctuelle. En ce qui concerne les entraînements, **les pratiquants doivent par conséquent disposer d'une licence en cours de validité***

Nous invitons donc tous les responsables de clubs ou sections de Rugby à 5 à prendre note de cette réponse et de communiquer auprès des joueurs et joueuses non licenciés.

SESSIONS D'ARBITRAGE :

La procédure concernant les validations terrains ou les demandes de sessions arbitrage sont les suivantes :

- **Validation terrain** : Pour toutes validations terrains, les licenciés ou leur référent doivent transmettre leur certificat obtenu par mail à l'adresse rugbya5@ligueaura-ffr.fr. A partir de la réception de ce document et en fonction des tournois sur lesquels votre club est inscrit, le référent Arbitrage prend contact avec vous pour vous informer de sa venue. Vous avez aussi la possibilité de demander une date.
- **Attention** : à des fins d'organisation, la demande doit être réalisée au moins un mois à l'avance. La demande se fait via **Ova-LOISIR** et le nombre de participants et participantes est limité à 20 maximum. En général, le club qui demande une session organise l'après-midi un tournoi pour que l'on fasse les évaluations terrains

Modification de Rencontres

Les modifications de rencontres (changement d'horaires, modification de terrains, inversion de rencontres) se font via Oval-e, sous réserve de l'accord des deux parties.

Pour rappel, et ce depuis la saison 2020/21, les modifications de rencontres ne se font plus sous format papier. En effet, si vous souhaitez procéder à des modifications de rencontres, il convient désormais de le faire via Oval-e.

La FFR a réalisé un tutoriel afin de vous expliquer la procédure : [LIEN](#).

Nous vous remercions d'avance de suivre le tutoriel et de ne pas créer plusieurs demandes pour une même modification.

Attention : les clubs relancent pour valider les demandes de modification de rencontres sur Oval-e alors que les clubs adverses n'ont pas encore accepté la modification de leur côté. Merci de prendre contact les uns avec les autres pour finaliser ces demandes, ainsi que de consulter régulièrement Oval-e, rubrique « DEMANDES MODIFICATION DE RENCONTRES » afin de voir s'il apparaît de nouvelles demandes de clubs adverses.

Sans accord des deux parties, nous ne pouvons pas entériner le changement.

Pour les équipes en rassemblement, seul le club support peut effectuer les modifications et les validations.

Modification Rugby à X

Concernant le nombre de joueurs/joueuses sur les feuilles de matchs pour le rugby à X. Il a été voté en Bureau Fédéral du 26 septembre 2022 le passage de 15 à 20 joueurs/joueuses potentiellement inscrits sur la feuille de match.

Les documents suivants ont donc été mis à jour sur Oval-e :

- Table de marque à X
- Feuille de match plateau à X
- Feuille de match sec à X
- Feuille de régulation à X

Cette modification fait suite aux remontées de terrain qui font apparaître que cette pratique, qui s'apparente à une pratique de développement, ne doit pas limiter le nombre à 15 joueurs/joueuses, dans des effectifs souvent plus fournis.

Demande de Rencontres Amicales LOISIRS

Rugby à XV avec placage adapté

La saison débute sur les chapeaux de roue et nous recevons déjà les premières demandes d'autorisation de rencontre entre équipes Loisir.

Vous trouverez ci-dessous le formulaire à utiliser cette saison.

Il est important d'utiliser ce dernier car c'est un **formulaire spécifique aux équipes Loisirs**.

Contrairement à ce qui se passe lors d'une demande pour un match amical entre équipe « Compétition », le formulaire renseigné doit être retourné vers les 2 mêmes destinataires, quelle que soit la MO d'appartenance de l'équipe demandeuse (rugbyloisir@ligueaura-ffr.fr et valerie.reineix@ligueaura-ffr.fr).

Nous en profitons pour vous rappeler :

- Que toute rencontre, même amicale, même Loisir, doit être déclarée à la Ligue
- Que pour disputer une rencontre, même amicale, chacun des joueurs qui entrera sur le pré, doit avoir fait valider sa licence FFR pour la saison en cours, soit la saison 2022/2023.
- Que la licence de la saison dernière (2021/2022) ne vous couvre que pour les entraînements (et encore **uniquement jusqu'au 31/10/2022**)

Merci de transmettre au responsable de votre équipe Loisir.

Formulaire de Rencontre Amicale : [LIEN](#)

Compétitions Féminines

Suite aux nombreux échanges et discussions avec la FFR, la commission des épreuves féminines de la Ligue se conforme aux directives fédérales. Cette saison, le Championnat Régional se jouera à X.

Réponse avant le 7 Octobre 2022

A retourner à l'adresse : epreuves.feminines@ligueaura-ffr.fr

AUCUN délai supplémentaire ne sera accordé.

Informations Générales

Procédure en cas d'absence d'arbitre



1.1 - Absence de l'arbitre officiellement désigné :

➤ **1.1.1** - Si pour une raison quelconque, l'arbitre de la rencontre officiellement désigné, soit par la F.F.R., soit par un organisme régional, est absent à l'heure prévue du coup d'envoi de la rencontre, il sera fait appel pour le remplacer, en respectant l'ordre de priorité hiérarchique, soit à un arbitre fédéral, soit à un arbitre régional, soit à un arbitre stagiaire, soit à un arbitre en cours de formation présent dans le stade.

Si une désignation régionale intervient pour pallier l'absence signalée d'un arbitre désigné à l'origine par la F.F.R., ladite désignation est prioritaire par rapport à l'application des dispositions qui précèdent.

➤ **1.1.2** - S'il n'y a qu'un seul arbitre licencié et en activité, l'arbitrage doit lui être confié, cela même s'il est licencié dans une des deux associations en présence.

➤ **1.1.3** - Si deux ou plusieurs arbitres de la même catégorie sont en concurrence, le choix de celui devant arbitrer s'effectue dans l'ordre prévu selon les conditions suivantes :

- Priorité est donnée à l'arbitre le mieux classé au plan national ;
- Les capitaines des deux équipes en présence peuvent se mettre d'accord sur le nom de l'un des arbitres considérés ;
- A défaut d'accord, il est procédé à un tirage au sort entre les arbitres considérés.

➤ **1.1.4** - En l'absence totale d'arbitre, la rencontre sera dirigée par un entraîneur* âgé de moins de 55 ans à la date du début de la saison, dûment qualifié au sein de l'une des associations participantes.

Un tirage au sort désignera celui qui devra remplacer l'arbitre absent.

**Cet entraîneur doit être titulaire de l'un des diplômes, brevets ou certificats de qualification professionnelle suivants : D.E.J.E.P.S. Rugby, D.E.S.J.E.P.S. rugby, B.E.E.S. 1er et 2ème degré Rugby, B.F.E., B.F.E.J., B.F. PERF, B.F. OPTI, C.Q.P. TECH.*

Si un seul entraîneur présent remplit les conditions ci-dessus, il dirigera la rencontre. En l'absence totale d'entraîneur ou si aucun entraîneur présent ne remplit lesdites conditions, la rencontre ne pourra se disputer.

- **1.1.5 - Attention :** tout arbitre ou entraîneur ainsi désigné pour suppléer l'absence d'un arbitre officiellement désigné doit diriger la totalité de la rencontre dès lors que le coup d'envoi a été donné.

Aucune réclamation ne sera retenue après la rencontre si cette dernière disposition n'est pas respectée.

- **1.1.6 -** Une équipe refusant de jouer sous le prétexte de l'absence de l'arbitre désigné officiellement, aura match perdu par forfait, dans les conditions fixées par les Règlements Généraux en vigueur.

1.2 - Absence de toute désignation officielle :

Lorsqu'aucun arbitre n'a été officiellement désigné, il est fait application, pour diriger la rencontre, des principes prévus par le point 1.1.4 ci-dessus.

Attention : tout entraîneur désigné pour suppléer l'absence de désignation officielle d'un arbitre doit diriger la totalité de la rencontre dès lors que le coup d'envoi a été donné. Aucune réclamation ne sera retenue après la rencontre si cette dernière disposition n'est pas respectée.

Une équipe refusant de jouer sous le prétexte de l'absence de désignation officielle d'un arbitre, aura match perdu par forfait, dans les conditions fixées par les Règlements Généraux en vigueur.

2 - Remplacement de l'arbitre en cours de match

- **2.1 -** L'arbitre peut être remplacé en cours de partie uniquement s'il se trouve dans l'impossibilité absolue de continuer à diriger la rencontre par suite d'accident et/ou de défaillance physique.
- **2.2 -** Dans ce cas, il sera fait appel à l'un des deux juges de touche (ou arbitres assistants) lorsque ceux-ci sont également arbitres officiels en respectant les modalités de désignation prévues au paragraphe 1 ci-dessus.
 - Si un seul juge de touche (ou arbitre assistant) est arbitre officiel, c'est lui qui doit diriger la rencontre.
 - Si aucun juge de touche n'est arbitre officiel, il est fait application des dispositions du point 1 ci-dessus.

3 – Désignation d'un entraîneur

Dès lors qu'un match est dirigé par un entraîneur pour quelque raison que ce soit, en début ou en cours de partie, toutes les mêlées ordonnées par celui-ci devront être des mêlées simulées.

BO des Arbitres :

<https://drive.google.com/drive/folders/1yEplsQ1D-G7vtYWGIUDVcCqxnsHe1J1F?usp=sharing>

Agenda AuRA

- ✚ Samedi 08 octobre : Journée à X jeunes dans les 4 secteurs
- ✚ Samedi 08 & Dimanche 09 octobre : France 2023 Rugby Tour à Annecy
- ✚ Lundi 10 & Mardi 11 octobre : France 2023 Rugby Tour à Bourg en Bresse
- ✚ Mardi 11 octobre : Réunion de rentrée des clubs - Chaponnay
- ✚ Mercredi 12 octobre : Réunion de rentrée des clubs - Montbonnot
- ✚ Jeudi 13 octobre : Réunion de rentrée des clubs – Guilhaud Granges
- ✚ Jeudi 13 Octobre : Bilan Intermédiaire épreuves Jeunes des clubs du secteur Ouest - Clermont
- ✚ Vendredi 14 & Samedi 15 octobre : Séminaire Bureau Directeur – Chaponnay
- ✚ Lundi 24 & Mardi 25 octobre : Centre de Suivi n°1 – Chaque secteur
- ✚ Samedi 29 & Dimanche 30 octobre : Stage Génération Bleue M18 Féminin - Arnas

Nos Partenaires

